

**Intitulé du poste : Chargé d'études en accidentologie**

**N°Code Poste RenoIRH : généré automatiquement par le logiciel RenoIRH**

<b>Cotation du poste</b>	Classification RIFSEEP
<b>Catégorie</b>	A
<b>Famille d'emploi</b>	Recherche, innovation et enseignement
<b>Emploi Principal</b>	Chargé d'étude accidentologie évaluation ville 30
<b>Correspondance RIME</b>	RIE005
<b>Affectation administrative :</b>	Direction Technique Territoires et Villes, Département Mobilité, Espaces publics, Sécurité
<b>Affectation opérationnelle</b>	
<b>Localisation géographique du poste</b>	
	2 rue Antoine Charial, 69003 LYON
<b>Date de la vacance du poste</b>	01/10/2024
<b>Motif de la vacance du poste</b>	CDD projet « Ville à 30km/h »
<b>Dernier titulaire</b>	Création
<b>Durée CDD</b>	12 mois

### **Présentation du Cerema**

Le Cerema est l'établissement de référence dans les domaines de l'expertise et de l'ingénierie publique pour accompagner les territoires dans leurs missions d'adaptation aux changements climatiques. Il assiste l'État, les collectivités territoriales et les entreprises pour les conduire vers une stratégie d'aménagement durable et des mobilités adaptées aux enjeux écologiques. Le Cerema offre des solutions adaptées et uniques selon les territoires.

Centre de ressources de référence, il éclaire les choix des décideurs publics et les accompagne dans la mise en œuvre de leurs projets de développement. Présent sur l'ensemble du territoire national avec plus de 2 400 agents, le Cerema a engagé un plan ambitieux de transformation afin de devenir l'opérateur de référence des collectivités locales et des entreprises. Cette mutation se traduit par une accentuation de la valorisation de ses expertises. Pour cela, il a fortement renouvelé son organisation et son mode de fonctionnement. Parallèlement, le Cerema s'est recentré sur son cœur de métier et oriente ses activités et prestations vers les besoins réels de ses partenaires.

**Contexte** : (950 caractères maxi)

Le poste s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche « Ville 30 », financé par la Délégation à la Sécurité Routière. Ce projet d'une durée de 36 mois vise à établir une méthodologie d'évaluation des mesures d'abaissement généralisé des vitesses limites autorisées à 30 km/h, sous forme de bilan socio-économique simplifié ou d'évaluation plus qualitative selon les cas. Cette méthodologie sera testée plus spécifiquement sur 3 agglomérations partenaires du projet, et aura vocation à être dupliquée sur d'autres territoires. L'évaluation doit ainsi permettre d'établir des éléments de connaissance pour éclairer les politiques publiques d'aménagement.

Cet AAP ville à 30 km/h comporte 4 volets :

- Volet A : Bilan socio-économique ;
- Volet B : Trafic, vitesse et temps de parcours ;
- Volet C : Accidentologie ;
- Volet D : Autres externalités (air et bruit).

Le Cerema TV et spécifiquement le groupe sécurité des déplacements est engagé dans ce projet, notamment pour le pilotage de l'évaluation de l'impact des mesures d'abaissement des vitesses limites sur l'accidentalité. Ce pilotage constitue le volet C du projet « ville 30 ».

Ce volet se décline en 3 parties :

- Approche quantitative basée sur la construction d'une méthode d'évaluation avant-après de l'accidentalité dans les villes ayant mis en place un cocktail de mesure dénommé « ville 30 » avec comparaison à un groupe de villes témoins ;
- Approche évaluative sur trois villes partenaires ;
- Croisement avec d'autres approches du projet d'évaluation des villes 30, notamment le volet B.

**Missions dans le cadre de la partie 1 du volet C :**

Évaluation de l'impact du cocktail de mesure « ville 30 » sur l'accidentalité :

- Réaliser une analyse avant/après de la mise en place de la « ville 30 » sur l'accidentalité sur un vaste échantillon de villes ayant mis en place notamment la généralisation du 30 ces dernières années ;
- Réaliser une analyse de l'évolution des mobilités en parallèle ;
- Faire un bilan socio-économique de la mesure sur l'accidentalité ;

Dans le détail, les tâches à effectuer seront par exemple :

1. Au niveau « macro », développer de la méthodologie et la tester.

- Prendre un vaste échantillon de villes ayant mis en place la « ville 30 », c'est-à-dire à minima une limitation de vitesse inférieure à 30 km/h sur une grande partie de leur réseau viaire ;
- Rassembler les données pertinentes pour pouvoir les traiter.
- Mise en place d'une méthodologie comparative entre deux groupes de villes (maintien du 50 km/h et mise en place de « ville 30 » : concrètement 20-25 « villes 30 » faces à un groupe témoin de villes restées à 50 km/h) ;
- Tests statistiques portant sur l'évolution de l'accidentalité avant/après, selon plusieurs thématiques portant sur les modes / âges / milieu impliqués, etc. ;
- Rédiger les livrables explicitant les données, les méthodes, les tests, leurs résultats.

2. Au niveau « micro », développer de la méthode et la tester pour une évaluation au niveau d'une collectivité. On pourra recourir à d'autres données (SDIS...).

La réalisation de ce travail nécessite une appétence pour le travail sur les données, leur analyse et leur interprétation. Une formation au domaine de l'accidentologie, et en particulier aux données du BAAC et

des outils permettant de les exploiter (TRAxY, SAP, Galigeo) seront dispensées le premier mois de la prise de poste.

Une participation active est demandée aux réunions du comité de pilotage du volet C accidentologie, notamment avec le chef de projet du volet 1 et les référents des parties 2 et 3 du volet C.

Une participation active est demandée aux réunions de suivi globale de l'AAP avec les participants des autres volets du projet (volet A : Bilan socio-économique, volet B : Trafic, vitesse et temps de parcours, Volet D : autres externalités) et les référents locaux pour chaque ville partenaire.

Selon la charge de travail sur le projet, des missions complémentaires dans la même thématique pourront être proposées au titulaire.

**Liaison hiérarchique** : (950 caractères maxi)

Le titulaire sera encadré par un ingénieur chef de projet en charge de la thématique accidentologie du projet « ville 30 » et hiérarchiquement rattaché au chef de groupe Sécurité des déplacements. Il sera en contact avec les référents collectivités dans les directions territoriales du Cerema. Il sera partie prenante de l'équipe projet et devra interagir avec les membres de l'équipe.

**Compétences** : (950 caractères maxi)

Poste ouvert à un-e titulaire d'un master ou d'un titre d'ingénieur ayant les compétences suivantes :

**Savoir**

- Connaissance dans le champ de la mobilité et de l'accidentologie ;
- Connaissance des méthodes d'analyses statistiques et de traitement de données ;
- Connaissance des logiciels SIG ;
- Maîtrise des outils de bureautique ;
- Rédaction de rapports scientifiques.

**Savoir-faire**

- Capacité à travailler en équipe dans un cadre pluridisciplinaire
- Capacité d'analyse et de synthèse sur des problématiques techniques complexes
- Qualités d'expression orale et écrite

**Savoir-être**

- Rigueur, esprit de synthèse
- Organisation du travail, respect des délais
- Sens de l'initiative, force de proposition, curiosité, aptitude à l'innovation
- Sens du travail en équipe, aisance relationnelle
- Qualité d'écoute et de dialogue

**Conditions particulières d'exercice**

Déplacements occasionnels sur France entière  
Permis B exigé

**Contacts** : (950 caractères maxi)

Chef de projet Volet C accidentalité de l'AAP villes à 30 : Florian VANCO  
Tél : +33 4 72 74 58 59  
Mail : [florian.vanco@cerema.fr](mailto:florian.vanco@cerema.fr)

Directrice de projet « Ville 30 » : Eline ALLIER  
Tél : +33 4 72 74 59 34 / +33 6 64 24 22 75  
Mail : [eline.allier@cerema.fr](mailto:eline.allier@cerema.fr)

Chef de groupe : Benoît Hiron  
Tél : +33 4 72 74 58 33  
Mail : [benoit.hiron@cerema.fr](mailto:benoit.hiron@cerema.fr)

**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)**  
**25, avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 BRON CEDEX - +33 (0)4 72 14 30 00**